



الإتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

Alger le,..... 24 Février 2014

CIRCULAIRE N°20

A

Messieurs

Les Présidents des Ligues
Les Présidents des Clubs

Objet : A/S de l'organisation de tournoi, rencontre, regroupement et plateau de détection.

En application des dispositions législatives et règlementaires en vigueur, ainsi que des statuts et règlements généraux de la Fédération Algérienne de Football, et en accord avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, il est rappelé que les missions d'organisation, d'animation, de développement, de promotion et de contrôle du football national relèvent exclusivement des compétences de la Fédération Algérienne de Football.

A ce titre, la Fédération Algérienne de Football à travers sa direction technique nationale est la seule instance habilitée à mettre en place le dispositif et les critères de détection des jeunes talents et notamment pour la sélection en équipes nationales.

Par conséquent, il est rappelé que l'organisation de tournois, rencontres, regroupements ou plateaux destinés à la détection des jeunes est strictement interdite en dehors du système mis en place par la FAF et ses ligues affiliées.

Tout joueur licencié, dirigeant, arbitre ou entraîneur qui prendra part à une quelconque opération non autorisée en dehors de celles organisées sous l'égide de la FAF et des ligues sera sévèrement sanctionné.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est strictement interdit à toute personne physique ou morale de droit public ou privé l'organisation ou la promotion de telles opérations sans l'autorisation expresse de la FAF, sous peine de poursuite judiciaires.

Parfaite considération.



Le Secrétaire Général

Nadir BOUZENAD

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely-brahim - Alger

Tél.: 021 98 43 07

Fax : 021 98 43 09

شارع أحمد واكد ص.ب. 39 - دالي

http: www.faf.dz